

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
 DÉPARTEMENT DU DOUBS
 CANTON : BAVANS
 COMMUNE : BAVANS (25550)
 N° INSEE : 25048

Tampon Sous-préfecture

N° 49/2019

Nos réf. : AT/HT/DB/MCR

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DÉLIBÉRATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

SOUS-PREFECTURE
 23 OCT. 2019
 MONTBELIARD

DATE DE CONVOCATION : 30/09/2019	L'an deux mil dix neuf le dix octobre à vingt heures,
DATE D'AFFICHAGE : 10/10/2019	Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de Madame Agnès TRAVERSIER, Maire
NOMBRE DE CONSEILLERS : <i>En exercice : 27 Présents : 21 Votants : 25 Ayant donné procuration : 4 Absents excusés : 2 Absent : 0 Exclu : 0</i>	<i>Étaient présents :</i> TRAVERSIER Agnès, ATAR Nathalie, DURY Bernard, JELIC Céline, GRISEY David, LIPSKI Jean-Pierre, MORANDINI-HENRICI Séverine, VILMINOT Pascal, MULLER-FRAS Stéphanie, FRANÇOIS Claudine, BEDEZ Christian, NOIROT Catherine, PLANÇON Aurélie, GLAB Grégory, GROSJEAN Aline, MERAUX Jocelyne, CLAUDON Pierre, RADREAU Sophie, MORASCHETTI Élisabeth, LOUYS Jean-Pierre, HERGAS Jasminska. <i>Était représentés :</i> BORNE Aurélien, LALLAOUA Nora, GORGULU Alpay, ADDE Patrick.
OBJET : <i>Subventions / Réaménagement carrefour rue des Fleurs – rue du Carrosse</i>	<i>Procurations données :</i> BORNE Aurélien a donné procuration à DURY Bernard, LALLAOUA Nora a donné procuration à JELIC Céline, GORGULU Alpay a donné procuration à TRAVERSIER Agnès, ADDE Patrick a donné procuration à LIPSKI Jean-Pierre. <i>Absents excusés :</i> SEGAUD Grégoire, DELMARRE Véronique.
RÉSULTAT DU VOTE : - Pour : 20 - Contre : 0 - Abstentions : 5	Aline GROSJEAN est-nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal de Bavans, sur proposition de Madame le Maire,
 par 20 voix POUR, 0 voix CONTRE, 5 abstentions :

- sollicite la participation de l'État au titre des fonds DETR,
- sollicite la participation du Conseil Départemental,
- sollicite la participation du Conseil Régional,
- s'engage à réaliser et à financer des travaux concernant le réaménagement du carrefour rues des Fleurs et du Carrosse (création d'un espace de vie) dont le montant s'élève à 148 857.40 € HT soit 178 628.88 € TTC (Montant basé sur l'offre de l'entreprise EUROVIA -134 756.15 € HT- retenue suite à l'appel d'offres et à l'avenant n°1 pris suite à la demande du département pour répondre à un besoin de renforcement de la chaussée avec de la grave bitume -14 101.25 € HT-),

- se prononce sur le plan de financement prévisionnel suivant :

▪ Fonds propres de la commune en fonction des participations attendues (TTC) :	89 314.44 €
▪ Subvention DETR (État) de 30% * :	44 657.22 €
▪ Subvention Département de 15% * :	22 328.61 €
▪ Subvention Région de 15% * :	22 328.61 €

* du montant HT

- sollicite en conséquence le soutien financier des partenaires susnommés,
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification des décisions attributives de subventions.

Fait et délibéré à Bavans, le 10/10/2019
Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme



DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE

Transmise à la Préfecture le 10/10/2019

Publiée le 10/10/2019.....

DOCUMENT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire

